

Séance du 6 juillet 2023

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 33 |
| Présents : | 24 |
| Absents : | 9 |
| Procurations : | 7 |
| Votants : | 31 |

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

DG/80-2023

Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville : actualisation du montant de l'enveloppe et du plan de financement prévisionnels

Vu la délibération N°DG/48-2023 du Conseil Municipal du 12 avril 2023 approuvant validant le plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville,

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,

ENTENDU que par délibération N°DG/48-2023 du 12 avril 2023, le Conseil Municipal avait validé le plan de financement prévisionnel concernant les travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville.

ENTENDU que dans ce cadre, une demande de subvention a été déposée auprès de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de la Préfecture.

CONSIDERANT que les services de la préfecture ont contacté les services municipaux afin de communiquer le montant de l'aide qui sera attribuée au projet.

CONSIDERANT que suite à la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert), l'arrêté du 20 avril 2023 a validé l'attribution de ladite subvention pour un montant de 224 640€.

ENTENDU que pour garantir l'éligibilité de la subvention du Fonds Vert, qui impose un taux d'au moins 30% d'économie d'énergie, il convient d'ajouter aux améliorations déjà prévues la réalisation de travaux en sous face et au remplacement de convecteur.

CONSIDERANT que compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux et du plan de financement prévisionnel tel que suit :

| Nouveau plan de financement prévisionnel | | | | |
|---|------------------|-------------------------|------------------|----------------|
| DEPENSES en € HT | | RECETTES en € H.T | | |
| Coût total des travaux (ajout de travaux d'isolation en sous face et remplacement convecteur) | 651 500 | Fonds Vert | 224 640 | 34.48% |
| | | DSIL | 65 000 | 9.98% |
| | | Région Occitanie | 50 000 | 7.67% |
| | | Conseil départemental | 100 000 | 15.35% |
| | | Ville d'Onet-le-Château | 211 860 | 35.52% |
| Total | 651 500 € | Total | 651 500 € | 100,00% |

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- approuve le montant de l'enveloppe prévisionnelle tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 11 JUL. 2023

Et de la publication le : 12 JUL. 2023